



-----  
LE PRESIDENT  
-----

**Intervention de Monsieur Charles Koffi DIBY**

**Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel**

**Côte d'Ivoire**

-----  
**L'ATELIER D'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES DE L'AICESIS**

**« LES BONNES PRATIQUES DU FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN DES  
CES-IS : MESURE DE L'IMPACT ET DE LEUR VALEUR AJOUTÉE »**  
-----

**Cour des comptes Européenne**

**Luxembourg, 3 mars 2017**



-----  
LE PRESIDENT  
-----

## Session 1

“Les instruments disponibles à mettre en œuvre pour mesurer l’impact des travaux des CES-IS sur la société”

### Note de cadre relatif à la session

- Utilisez-vous un système de mesure de l’impact des travaux du CES-IS ?
- Quels aspects de l’activité du CES-IS sont mesurés ?
- Si vous n’utilisez pas de systèmes de mesure d’impact (ou concernant les activités qui ne sont pas mesurées). Quelles en sont les raisons ?
- Quels sont les résultats de la mise en œuvre de ces instruments de mesure ?



-----  
LE PRESIDENT  
-----

***Monseigneur Agripino Antonio NÚÑEZ COLLADO, Président en exercice de l'AICESIS, Président du CES de la République Dominicaine,***

***Monsieur Marco WAGENER Président du CES du Luxembourg, cher hôte,***

***Mesdames et messieurs les Présidents et Vice-Président des CES et Institutions similaires,***

***Mesdames et messieurs les chefs de délégation,***

***Monsieur Patrick VENTURINI, Secrétaire Général sortant de l'AICESIS,***

***Cher(e)s délégué(e)s,***

C'est pour moi un honneur renouvelé de pouvoir m'adresser à vous ce matin, au cours de cet atelier, qui nous réunit autour d'un thème, ô combien important, dans la mesure où, il entend nous donner l'opportunité d'aborder la problématique de l'impact et de la valeur ajoutée des travaux des CES-IS dans leur société respective. En un mot, il s'agira pour nous de présenter les critères d'évaluation, s'ils en existent, de la perception de notre activité vis-à-vis de l'ensemble de nos partenaires.

En effet, cette thématique nous interpelle, moi ainsi que l'Institution pour laquelle j'assume la charge, depuis qu'il a plu à Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, à qui je réitère, au passage, mes sincères remerciements, pour la confiance placée en ma personne, et qui me permet de évoquer avec vous, les défis auxquels, nos

Institutions prises singulièrement, et globalement sont confrontées.

Cette problématique m'interpelle au plus haut point, disais-je, ainsi que mes pairs conseillers économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Surtout dans un contexte nouveau, de réforme institutionnelle, intervenu tout récemment au niveau de la Côte d'Ivoire.

Comment le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) peut contribuer de manière significative, à la réalisation de la vision d'émergence à l'horizon 2020, voulues par les plus hautes autorités pour le bien de la Nation et surtout comment le mesurer ?

C'est en réponse à cette question, que nous avons initié, en marge de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, qui a consacré l'élargissement de notre champ de compétences, l'élaboration d'un Plan Stratégique de Développement (PSD). Ce Plan qui s'intègre dans la dynamique en cours qui autorise le CESEC à jouer pleinement son rôle institutionnel, à travers une bonne organisation et la reprise intégrale de ses activités.

C'est par conséquent une feuille de route qui sera déclinée tout au long de la mandature, à savoir sur la période 2016- 2020. Son élaboration tire son essence des résultats de l'enquête d'opinion effectuée sur une période de six(6) mois qui ont permis de dégager un document de travail soumis à l'expertise des Conseillers.

Ces Conseillers économiques, sociaux, environnementaux et culturels ont pu ainsi, au cours de travaux en Commission ad'hoc, l'enrichir par leurs propositions et observations pertinentes. Leur consolidation a permis d'obtenir un document final, validé en séance plénière, en même temps que la nouvelle loi organique et le nouveau règlement intérieur, qui gouvernent désormais notre Institution depuis le 22 décembre 2016.

Alors à la question de savoir si, le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel utilise un système de mesure de l'impact des travaux des CES-IS sur la société, la réponse est semble-t-il, au regard de notre PSD 2016-2020, positive.

En outre, il est opportun de noter que le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, à travers la mise en œuvre de son Plan Stratégique de Développement, entendent accord avec la vision que les plus hautes autorités ont pour notre Institution :

- ✓ répondre avec efficacité aux saisines ;
- ✓ s'autosaisir et proposer des solutions pertinentes au Gouvernement ;
- ✓ identifier et adresser les grands défis économiques, sociaux, environnementaux et culturels nationaux ;
- ✓ organiser la veille stratégique anticipatrice à toutes les saisines.

Au terme de l'implantation de ce plan, notre Institution devrait à nouveau inspirer confiance au Gouvernement et aux Ivoiriens, comme elle l'a été pendant ses heures de gloire sous le leadership de nos illustres prédécesseurs (citer ou ne pas citer ?).

Pour ce faire le CESEC, conformément à la feuille de route du Président de la République, a identifié cinq (5) axes stratégiques, qui se déclinent en une matrice de quarante-sept (47) actions mesurables, par l'intermédiaire d'indicateurs de résultats et des notations rattachées qui devraient lui permettre de répondre aux attentes de la Nation, à savoir :

- ❖ ***l'axe stratégique 1*** dont les actions créent les conditions ***du le repositionnement de l'Institution au plan national et au plan international*** par une interaction permanente avec tous les partenaires que sont les pouvoirs publics, les

administrations dans leur ensemble ainsi que le secteur privé et la société civile ;

❖ *l'axe stratégique 2* traitant *du Renforcement de la Gouvernance* par la mise en œuvre des actions conformément aux normes en vigueur. Les points de réforme ayant été identifiés le cas échéant.

❖ *les axes stratégique 3 et 4*, traitant respectivement *du Renforcement des capacités d'action des Conseillers Economiques, Sociaux, Environnementaux et Culturels et de Proposition des thématiques à examiner* qui s'appuient mutuellement sur des actions visant à outiller les Conseillers afin qu'ils assurent au mieux leur travail de Conseil auprès des décideurs. Cela au travers d'études et de rapports qui appellent, de façon tangible, l'attention sur les préoccupations des populations.

Enfin, *l'axe stratégique 5* qui s'appesantit sur le *Renforcement des Ressources Humaines* afin que le personnel administratif et technique qui constitue « processus-support » accomplisse dans les meilleures conditions sa mission d'appui aux Conseillers économiques.

Tout ce corpus d'indicateurs a l'avantage de constituer aussi bien pris intrinsèquement que collectivement, un instrument de mesure de l'action du CESEC, aussi bien au niveau interne, qu'au niveau de nos partenaires.

Les résultats de la mise en œuvre de ce plan stratégique de développement sont déjà perceptibles et le seront encore davantage tout au long de cette mandature.

Nous pouvons relever tout d'abord, le retour officiel du CESEC au sein de la famille de l'AICESIS depuis le l'AG de septembre 2016 à Cotonou, qui nous a permis de nous repositionner au niveau

international avec l'ambition de participer au rayonnement de notre association.

Ensuite nous pouvons rappeler la contribution appréciée du CESEC dans l'élaboration de la nouvelle Constitution et enfin le mémorandum de coopération entre le Comité économique et social européen et le CESEC, signé en marge de la visite d'amitié et de travail du **Président Georges DASSIS** à Abidjan du 27 au 31 janvier 2017. Ces résultats peuvent être comptabilisés pour le compte de l'axe stratégique 1.

Au niveau de la gouvernance de l'institution, les réformes visant à doter le CESEC d'un nouvel cadre organique sont en cours de finalisation (axe stratégique 2).

Dans la même dynamique, il faut noter que le Fonds de Solidarité du CESEC (FONCESEC) ainsi que les groupes de travail sont installés, avec un catalogue de thématiques à examiner (axes stratégiques 3 et 4). Les accords de principe pour des stages de perfectionnement ont été obtenus et leur organisation est imminente, sans oublier la mise en place d'une mutuelle des agents qui participent de la mise en œuvre des conditions d'épanouissement et de productivité du personnel (axe stratégique 5).

Cette présentation de notre Plan Stratégique de Développement ainsi que les résultats qui découlent de sa mise en œuvre concourent de manière inéluctable à l'évaluation permanente de l'action de notre Assemblée Consultative, mais surtout à faciliter son appréciation en terme de valeur ajoutée quant à la perception de nos partenaires.

Avant de clore mon propos, je voudrais vous réitérer mes sincères remerciements, tout en espérant que le partage de notre PSD 2016-2020 qui fixe le cap et définit les modalités pour atteindre nos objectifs, aura retenu votre attention sur la vision que nous

entendons imprimer au niveau du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel.

Je vous remercie.